



CONSEIL DU 5^{ème} ARRONDISSEMENT

Procès - verbal provisoire - Séance du 12 juillet 2020

Le 12 juillet 2020 à 9 h 00, Mesdames et Messieurs les membres du Conseil d'arrondissement, dûment convoqués en séance publique par Monsieur le Maire de Lyon, Grégory DOUCET, le 6 juillet 2020, se sont réunis dans la salle ordinaire de leurs délibérations à la Mairie Annexe du 5ème arrondissement.

ORDRE DU JOUR

Jean-Dominique DURAND

- Ouverture de la séance
- Désignation d'un secrétaire de séance
- Constatation du quorum
- Désignation de deux assesseurs de séance
- Élection du Maire d'arrondissement

Nadine GEORGEL

- Fixation du nombre d'Adjoints d'arrondissement
- Élection des Adjoints d'arrondissement
- Clôture de séance

COMPTE-RENDU

Ouverture de la séance

M. DURAND, en tant que doyen, préside l'Assemblée pour l'ouverture de la séance.

Désignation d'un secrétaire de séance

Il est proposé et accepté Mme POPOFF comme secrétaire de séance.

Constatation du quorum

Madame POPOFF procède à l'appel nominal.

Sont présents :

Bertrand ARTIGNY, Myriam BENCHARAA, Pascal BLANCHARD, Laurence BUFFLIER, Philippe-Henri CARRY, Yann CUCHERAT, Grégory CUILLERON, Tristan DEBRAY, Bénédicte DRAILLARD, Marie DUARTE, Jean-Dominique DURAND, Sandrine FRANCHET, Marie-Noëlle FRÉRY, Pierre GAIDIOZ, Béatrice GAILLIOUT, Nadine GEORGEL, Catherine GOUJON, Sophie HÉRITIER, Nicolas HUSSON, Joanny MERLINC, Marielle PERRIN, Sophia POPOFF, Anne PROST, Carole SAMUEL.

Monsieur DURAND constate le quorum.

Désignation de deux assesseurs de séance

Sont proposés et acceptés comme assesseurs de la séance Pierre GAIDIOZ et Myriam BENCHARAA.

Élection du Maire d'arrondissement

Avant de procéder à l'élection du Maire au scrutin secret, M. DURAND rappelle un certain nombre d'éléments qui s'appliquent à l'élection du Maire d'arrondissement. Ces communications sont issues des articles L2122-4 à L2122-7 du Code général des collectivités territoriales (CGCT).

Il s'enquiert ensuite du nombre de candidat. Seule Mme Nadine GEORGEL se présente.

Les membres du conseil sont alors invités à voter à l'aide des bulletins et enveloppes remis.

La secrétaire de séance vient déposer en premier son bulletin et signe la liste d'émargement. Les autres élus sont invités à voter par ordre alphabétique. Les assesseurs rejoignent la secrétaire pour procéder au dépouillement.

Dès les opérations d'ouverture des enveloppes terminées, les assesseurs remettent une feuille de dépouillement au doyen pour l'annonce des résultats.

M. DURAND annonce les résultats du vote :

- Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 24
- Bulletins blancs : 7
- Suffrages exprimés : 17
- Majorité absolue : 13

Mme GEORGEL ayant obtenu la majorité absolue est élue Maire du 5ème arrondissement.

Mme GEORGEL rejoint la présidente de séance. Mme GAILLIOUT remet l'écharpe à Mme GEORGEL, qui préside désormais l'Assemblée.

Fixation du nombre d'Adjoints d'arrondissement

Madame GEORGEL rappelle que, selon l'article L2511-25 alinéa 3 du CGCT : « Le nombre des Adjoints ne peut excéder 30 % du nombre total des membres du Conseil d'arrondissement ». En outre, d'après l'article L2511-25-1 alinéa 1 du CGCT : « Dans les conseils d'arrondissement, la limite fixée à l'article L2511-25 peut donner lieu à dépassement en vue de la création de postes d'Adjoints chargés principalement d'un ou de plusieurs quartiers, sans toutefois que leur nombre puisse excéder 10 % de l'effectif légal du Conseil d'arrondissement ».

Mme GEORGEL propose de fixer ce nombre au maximum autorisé, soit au total 9 adjoints.

Élection des Adjointes d'arrondissement

Avant de procéder à l'élection des Adjointes d'arrondissements au scrutin secret, Mme GEORGEL rappelle un certain nombre d'éléments précisés dans les articles L2511-25, et L2122-4 à L2122-7 du CGCT et lit la charte de l'élu.e local.e.

Mme FRÉRY propose la liste suivante :

- 1e ADJOINT FRÉRY Marie-Noëlle
- 2e ADJOINT BLANCHARD Pascal
- 3e ADJOINT PERRIN Marielle
- 4e ADJOINT GAIDIOZ Pierre
- 5e ADJOINT HERITIER Sophie
- 6e ADJOINT MERLINC Joanny
- 7e ADJOINT FRANCHET Sandrine
- 8e ADJOINT CARRY Philippe-Henri
- 9e ADJOINT DRAILLARD Bénédicte

Les membres du conseil sont alors invités à voter à l'aide des bulletins et enveloppes remis. La secrétaire de séance vient déposer en premier son bulletin et signe la liste d'émargement. Les autres élus sont invités à voter par ordre alphabétique. Les assesseurs rejoignent la secrétaire pour procéder au dépouillement. Dès les opérations d'ouverture des enveloppes terminées, les assesseurs remettent une feuille de dépouillement à Madame la Maire pour l'annonce des résultats.

Mme GEORGEL annonce les résultats du vote :

- Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 24
- Bulletins blancs : 6
- Suffrages exprimés : 18
- Majorité absolue : 13

La liste présentée par Mme FRÉRY, ayant obtenu la majorité absolue, est élue.

Sont déclarés installés les neuf Adjointes précitées dans la liste présentée par Mme FRÉRY.

Clôture de séance

Mme GEORGEL lève la séance.

Madame la Maire, la doyenne, le secrétaire et les deux assesseurs procèdent à la signature du procès-verbal d'installation.